



## Déclaration liminaire CTL n°9/2021 du 14/10/2021

Monsieur le Président,

Nous constatons une nouvelle fois l'absence de convocation de l'ensemble du personnel membres du CHSCT à qualité (dispositions du décret n°2019-1441 du 23 décembre 2019). Nous vous l'avons pourtant expressément rappelé lors du dernier CTL ! Nous réclamons donc des explications.

Revenons un peu en arrière.

Le 11 juillet 2019, le Directeur Général s'adressait aux Agents et affirmait « nous souhaitons modifier notre organisation afin d'augmenter le nombre de sites où un accueil physique de proximité sera assuré [...] Parallèlement, nous pourrions concentrer des tâches de gestion dans des services plus étoffés avec une qualité de service améliorée pour les collectivités et usagers, et un confort accru pour les agents ». Et le 10 octobre 2019, il affirmait dans une lettre adressée aux organisations syndicales « j'attache une importance toute particulière à la qualité de vie au travail ».

En résumé, tout irait mieux tant pour les Contribuables que pour les Agents ! Pourtant, au bout du compte, de nombreux services ont disparu, éloignant les contribuables des Agents pour traiter leurs demandes. Quant aux Agents, ils ont été fortement impactés par la disparition de leurs services, la transformation de leurs missions, soit une détérioration de leurs conditions de travail, avec pour seul remerciement de belles paroles publiées sur Ulysse !

Par ailleurs, nous avons été choqués par la publication sur Ulysse le 6 septembre 2021 d'un article vantant la promotion de la mobilité externe à la DGFIP par l'exemple d'un cadre A+. Pensez-vous réellement que les Agents C, B et A peuvent se reconnaître dans cet exemple ? Est-ce une provocation ?

Dans votre message aux Agents le 11 juin 2019, « vous annonciez que le nouveau réseau fera l'objet d'un calendrier de mise en place qui s'étalera sur au moins 3 ans ». En fin de compte, toutes les opérations à l'exception de la trésorerie de Port-sur-Saône, auront été réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pourquoi tant de précipitation ? Notamment en pleine pandémie ?!

Comprenez-vous le dilemme des Agents qui doivent « choisir » entre suivre leur mission ou changer de métier ? Dilemme souvent vite résolu par le fait que suivre leur mission les éloignerait trop de leur domicile...

Si on examine chaque service, le bilan du NRP est catastrophique :

- dans les SIP, les travaux sont de plus en plus contraints et segmentés, entraînant une casse des chaînes de travail et une perte du sens de la mission, amenant une dégradation des conditions de travail.
- dans les SIE réduit en un SIE départemental, moins d'Agents, des charges supplémentaires, au final ce sont les entreprises qui souffriront dans leur besoin d'accompagnement et les Agents qui subiront une perte d'intérêt du travail induite par l'industrialisation des missions.

De manière générale, la création de services nationaux de soutien va démanteler les services locaux des SIP et des SIE avec une perspective de privatisation.

- dans la mission foncière, la suppression notamment des postes de géomètres, les velléités de transfert d'une partie des missions topographiques à l'IGN et la prochaine utilisation d'un outil d'intelligence artificielle ne suffisaient pas, le nouveau service a été sous-dimensionné et a perdu ses sachants avec la départementalisation.

- dans la publicité foncière, ce sont des fusions de services, des regroupements de personnels en Services d'Appui à la Publicité Foncière (SAPF), des déperditions de compétences, et la perspective inquiétante d'un seul service à compétence nationale !

- dans les SGC : c'est dans la gestion publique que l'on voit le mieux la destruction du réseau de proximité : avant le NRP, 13 résidences, après 5 résidences. Peut-on parler sérieusement d'augmentation de points de contact ? Ces services conduisent à l'industrialisation de la gestion des collectivités locales.

- nous avons toujours défendu le maintien du conseil et de la gestion dans un seul service car ils sont complémentaires. Or vous avez créé les CDL, réduisant les trésoriers à leur seule mission de conseil. La dissociation de la gestion et du conseil détériore les relations avec les collectivités locales.

- la Direction et les services de contrôle sont épargnés par le NRP, mais jusqu'à quand ?

Au final, le NRP aboutit à créer des services plus grands, ce qui permettra notamment de localiser les futures suppressions d'emplois, externalisations et privatisations de missions.

L'impact très important du NRP sur les conditions de vie au travail est relevé dans les rapports de visite de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail établis suite à son passage dans les services en milieu d'année. Celui-ci rapporte : « Je suis dans l'obligation d'insister une nouvelle fois sur un ressenti très négatif des conditions de travail pour une majorité d'agents ». Il vous rappelle ensuite que « l'article L 4121-1 du code du travail précise que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs par la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ». Quelles mesures comptez-vous prendre rapidement ?

L'automne dernier, vous présentiez en CTL la première vague de démolition de notre Administration que vous avez appelé NRP (Nouveau Réseau de Proximité). Nous sommes opposés plus que jamais à sa mise en place.

Des nombreuses structures qui étaient pérennes ferment. Suppressions de postes après suppressions de postes, fermetures après fermetures, le réseau local se réduit progressivement à portion congrue. Le service offert aux usagers est de bien piètre qualité. Les structures France Service et les buralistes, sans conseil ni explication possible, ne remplacent et ne remplaceront jamais les Agents de la DGFIP, là où la technicité était autrefois présente.

On n'a tiré aucun enseignement de la pandémie. Le monde d'après qui se dessine ressemble furieusement au monde d'avant... en pire ! La période de crise sanitaire a rappelé, à celles et ceux qui l'avaient oublié, l'importance de services publics de qualité, seuls à même de répondre aux besoins essentiels de la population.